Par autorité.

No. 36.—ACTE pour venir au secours de Raymond Montéino.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que Raymond Montéino, de la paroisse Ascension est, par les présentes, autorisé à tenir un magasin, et il est exempté de payer une taxe d'Etat pendant l'espace de dix années; bien entendu cependant qu'il ne pourra vendre ou faire vendre des liqueurs spiritueuses en quantité moindre d'un gallon à la fois.

(Signé) A. SOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) A. G. CARTER, Président pro tem du Sénat.
Approuvé le 10 Février 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No 37.—ACTE accordant au jury de police de la paroisse des Rapides, le droit de prélever une taxe spéciale pour certain objet.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que le jury de police de la paroisse des Rapides, sera, et il est par le présent, autorisé à prélever une taxe spéciale sur toutes les terres inondées par les débordements de la rivière Rouge, à l'effet de faire construire des digues à travers tous les bayous qui se jettent dans la dite rivière; laquelle taxe sera imposée sur les districts qui seront désignés par le jury de police, à tant pour cent sur la valeur ascersée des dites terres inondées, mais aucun district sur lequel cette taxe sera prélevée, ne pourra être taxé au bénéfice d'un autre district. Le dit acte cessera d'avoir effet à compter du premier Avril dix-huit cent quarante-six.

(Signé) A. SOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans
(Signé) A. G. CARTER, Président pro. tem du Sénat.
Approuvé le 22 Février 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 38.—ACTE pour créer la paroisse de Jackson.

SECT. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la passation de cet acte, il sera formé des portions adjacentes des paroisses de Ouachita, Union et Claiborne, une nouvelle paroisse, qui aura les limites suivantes, savoir: à commencer de l'extrémité Nord Ouest de la paroisse de Caldwell, sur la ligne qui divise les rangées Nos. Un et Deux Est, du district qui se trouve au Nord de la rivière Rouge dans l'Etat de la Louisiane; de là courant au Nord, sur ligne directe, sur ladite ligne, jusqu'à l'endroit où elle traverse la ligne qui divise les townships quinze et seize; de là traversant diagonalement le township seize jusqu'à l'extrémité Nord Ouest dudit township où la ligne qui divise les townships seize et dix-sept, traverse la base du méridien; de là courant au Nord en ligne directe, sur la ligne de base du méridien jusqu'au milieu du township dix neuf; de là courant à l'Ouest en ligne directe jusqu'au centre du township dix-neuf de la rangée quatre Ouest; de là courant au Sud, en ligne directe, jusqu'à la ligne qui divise les townships treize et quatorze; de là courant à l'Est, en ligne directe, jusqu'à la limite Ouest de la paroisse de Caldwell jusqu'au point de départ; laquelle paroisse sera connue et désignée sous le nom de paroisse de Jackson.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'il sera du devoir du Gouverneur de cet Etat, immédiatement après l'adoption de cet acte, de nommer avec l'avis et le consentement du Sénat, un juge de paroisse, pour ladite paroisse, un shériff, un Croner et tous les autres officiers nécessaires, dont les pouvoirs et les fonctions seront les mêmes que ceux des officiers de ce genre dans tout l'Etat.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'il sera du devoir du juge de paroisse de la paroisse de Jackson, immédiatement après sa nomination, de convoquer une élection qui aura lieu aux endroits suivants, savoir: aux domiciles de Jephta Colvin, Pierce L. Redwine et Elizabeth Royatt, après en avoir donné avis dans quatre endroits publics de la dite paroisse, pendant vingt jours avant la dite élection, afin d'élire sept commissaires, dont il sera du devoir, de concert avec le juge de paroisse, de diviser la dite paroisse de Jackson, en ni plus de sept, ni moins de cinq arrondissements de jury de police, et il sera du devoir des dits commissaires et du juge de paroisse, de se réunir et de diviser la paroisse en arrondissements de jury de police, dans les trente jours qui suivront l'élection des dits commissaires, et aussitôt que la dite paroisse sera divisée en arrondissements de jury de police, il sera du devoir du dit juge de paroisse de convoquer une élection qui aura lieu dans chaque arrondissement, à l'effet d'élire un membre du jury de police, et le juge de paroisse nommera un juge de paix ou un franc-tenancier, pour tenir l'élection dans chacun des susdits arrondissements de jury de police, le lieu où devra se tenir l'élection dans chaque arrondissement devant être fixé à l'époque de la création des dits arrondissements, et ils seront sujets à être, à toute époque postérieure, changés par le jury de police. Le juge de paroisse nommera aussi un juge de paix ou un franc tenancier, pour présider les élections de commissaires et les retours d'élection de membres de jury de police et de commissaires mentionnés dans cette section, seront faits au juge de paroisse de la paroisse de Jackson.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que l'élection qui aura lieu à l'effet de nommer les commissaires qui devront établir la dite paroisse de Jackson en arrondissements de jury de police, sera générale dans toute la dite paroisse, et que tous citoyens des Etats-Unis, mâles et blancs, et qui auront résidé trois mois dans la dite paroisse de Jackson, ou dans le territoire inclus dans la dite paroisse, et qui ont atteint l'âge de vingt et un ans, auront droit de voter pour les dits commissaires et pour les membres du jury de police, et seront éligibles à la place de commissaire ou de membre du jury de police.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété &c.,* Que le jury de police de la paroisse de Jackson, se réunira dans les trente jours qui suivront son élection dans un lieu convenable, et que là, de concert avec le juge de paroisse de la paroisse de Jackson, ils désigneront le lieu où sera placé le siège de la justice de la paroisse de Jackson, dans un rayon de cinq milles du centre de la paroisse.

SECT. 6me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le jury de police de la paroisse de Jackson nommera son président, lequel sera choisi parmi ses membres, et que les membres du dit jury de police occuperont leur place pendant deux ans, à dater du premier Mai mil huit cent quarante-cinq; et il sera du devoir du juge de paroisse de la dite paroisse de convoquer une élection qui devra avoir lieu le premier lundi de Mai, tous les deux ans, pour élire les membres du jury de police, et de plus, par voie d'élection, remplacer toutes les vacances qui pourraient survenir dans ce corps par quelque cause que ce soit; et les élections des membres du jury de police devront être annoncées par le juge de paroisse, dans chaque arrondissement, au moins dix jours avant l'élection.

SECT. 7me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le jury de police de la paroisse de Jackson aura tous les pouvoirs qui sont maintenant conférés au jury de police de la paroisse de Ouachita, et sera sujet aux mêmes devoirs que ceux qui lui sont imposés.

SECT. 8me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'il sera du devoir du juge de paroisse de la paroisse de Jackson, de tenir son bureau au siège de la justice de la dite paroisse, et s'il manquait de se conformer à cette clause, il sera passible d'une amende de cinquante piastres par jour, pendant tout le temps qu'il négligera de se conformer aux dispositions de cette section; laquelle amende sera recouvrable par toute personne qui en donnera avis devant toute Cour de juridiction compétente, moitié en revendra au dénonciateur et l'autre moitié à la paroisse.

SECT. 9me *Il est de plus décrété, &c.,* Que la paroisse de Jackson fera partie du septième District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et les Cours de District pour la dite paroisse, siège où les troisièmes lundis de Mai et de Novembre de chaque année, et il sera du devoir des greffiers des Cours de District, de Paroisse et des Preuves, dans et pour les paroisses de Ouachita, Union et Claiborne, de transmettre immédiatement après l'adoption de cet acte (ou aussitôt que le greffier du même genre de la paroisse de Jackson saurait nommé), aux greffiers des Cours de District, de Paroisse et des Preuves de la paroisse de Jackson, toutes pétitions, réponses, documents et papiers de tout genre, relatifs à des procès pendants, quand les demandeurs ou défendeurs résideront dans la dite paroisse de Jackson.

SECT. 10me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'il sera du devoir des juges de paroisses des paroisses de Ouachita, Union et Claiborne, aussitôt que faire se pourra, après l'adoption de cet acte, de transmettre au juge de paroisse de la paroisse de Jackson, aux frais de cette dernière, les originaux de tous actes, ventes et titres dans leurs bureaux, et relatifs aux esclaves ou propriétés foncières situées dans les limites de la paroisse de Jackson; et il sera du devoir du juge de paroisse de la paroisse de Jackson, de les inscrire dans un ou plusieurs registres bien reliés.

SECT. 11me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le shérif de la paroisse de Jackson, fournisse caution, sous caisse pénale, de la somme de cinq mille piastres (aux mêmes conditions que celle des autres shérifs) avec bonne et solvable sécurité pour la fidèle exécution de ses devoirs de shérif, lequel cautionnement sera approuvé de la même manière que le sont, ceux des shérifs des autres paroisses; et le dit shérif fournira aussi caution lorsqu'il recevra le rôle des taxes de la dite paroisse, et collecter de la même manière que celle prescrit par la loi pour les autres shérifs de cet Etat.

SECT. 12me *Il est de plus décrété, &c.,* Que le shérif de la paroisse de Jackson, collectera les taxes dues par les citoyens résidant dans les limites de la dites paroisse, pour l'année mil huit cent quarante quatre, et les années précédentes; lesquelles taxes ne seront pas encore payées quand le shérif de la paroisse de Jackson recevra sa commission, et pour le mettre à même d'y parvenir, les shérifs de paroisses de Ouachita, Union et Claiborne lui fourniront respectivement des listes certifiées des noms des dites personnes dans la dite paroisse de Jackson, dont les propriétés auront été assassées et qui n'auront pas encore payé leurs taxes; ils devront aussi lui fournir le montant des taxes dues par les personnes, lesquelles taxes, au fur et à mesure qu'elles seront collectées par le shérif de la paroisse de Jackson, seront versées, les taxes d'Etat au Trésorier d'Etat, et les taxes de paroisse au Trésorier de la paroisse de Jackson.

SECT. 13me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'il sera pourvu aux fonds des écoles de la même manière que dans les autres paroisses de cet Etat.

SECT. 14me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que les procédures actuellement en vigueur dans les diverses cours de la paroisse de Ouachita, relatives aux annonces et avis publics et aux ventes judiciaires dans la dite paroisse de Ouachita, seront aussi mises en vigueur dans la paroisse de Jackson.

SECT. 15me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que dans toutes les élections de membres de la législature d'état, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la loi, les votes des électeurs résidant dans la dite paroisse de Jackson seront comptés et reçus comme précédemment pour les membres de Ouachita, Union et Claiborne, selon le cas; et comme si la dite paroisse n'avait pas été créée; et il sera du devoir du juge de paroisse de la dite paroisse de Jackson de créer des districts d'élection, afin de prévenir toute confusion dans les élections, et il sera du devoir du juge de paroisse, quand seront comptés les votes pour membres de l'Etat des Représentans, et de les scrutateurs, de tenir une liste séparée des votes des diverses paroisses, desquelles a été formé la paroisse de Jackson, et de transmettre chaque liste séparée aux officiers chargés des retours dans chaque district représentatif et sénatorial, lesquelles seront certifiées par lui.

SECT. 16me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'à l'avenir la paroisse de Jackson paiera, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, cette portion de la taille sur propriétés foncières, maintenant assessée aux paroisses Ouachita, Union et Claiborne, telle qu'elle le fut en l'année mil huit cent quarante-quatre, sur les terres maintenant comprises dans la paroisse de Jackson, dont le montant devra être constaté par les juges respectifs des paroisses Ouachita, Union et Claiborne, et certifié au juge de la paroisse de Jackson, et les dites paroisses de Ouachita, Union et Claiborne, seront, à l'avenir, exemptées de payer les taxes imposées au nom de la paroisse de Jackson.

(Signé) A. SOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARDIA, Président du Sénat.
Approuvé le 27 Février 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Mars 1845.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B: Béranger, Bengouville, Philippe, Bordeaux, Marcelin, Bour, David, Bossel, Levy, Bizet, Barthélemy, Boisnard, (ou Bouille) Bossuet, Maxime.

C: Chauvet, Amand Justin, Chatru, Eustache, Canel.

D: Duchanois; Ferdinand, Deprat, Théophile, Depleigne, Jacques, Ducos, Marie, Duchesne Duvernay, Dumarsal Yve, Desbaud épouz. Du-Chaley, L. Dubois, Casimir.

E: Engelsheim, frères.

F: Fauchère, Lucien, Forestier, (Mme)

G: Guérin, Carroyer, Guillet, Antoine, Gandfroy, Jean Baptiste, Georger, Florent, Girgu, Garreau, Adrien.

H: Haber, Jean, Herber Jean, Herbaut, Vital.

J: Jourdan Honoré Théodore, Jourdan Antoine Luc.

La chancellerie du Consulat de France, située enseignure Bemparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.

CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
1 mars 17 et 19, St Louis

CAFE de la Havane et de St. Jago, à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

SUCRE de la Havane, en caisses, excellente qualité jaune, que l'on offre à vendre à un prix raisonnable par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

POUDRE de Eden Park Mills en barilets, demi de et quart de, en quantités à la convenance des acheteurs, garantie de qualité égale aux meilleures marques offertes en vente ici, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas
1 mars

CUIRS à semelles—Kaita dans le pays, d'excellente qualité, à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

PAPIER à lettres français, velin fin, pour les postes d'Europe, en caisses de 20 ramos, à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

CIGARES de différentes marques, importés de la Havane, en magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

TABAC en feuilles, de Cuba—Un envoi de 60 quintaux balles, à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

MADERE ET SHERRY en barilets indiens, importés et à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

PAPIER FLEURETTE—Convenable au marché mexicain, en petites quantités, venant d'être reçu et à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—De tous genres et qualités, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
1 m 32, Vieille Levée

CIGARES Principes Véritables et de la marque du Colonel Vilaego et Ramires, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
1 m 32, Vieille Levée

TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo, pour cigares et trique, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée
1 m

SUCRE—Havane jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
1 m 32, Vieille Levée

CAFE MIO à bord—12,000 sacs Café Rio, chargements des navires Ariadne et Roscius, en débarquement et en magasin, à vendre en lots convenables aux acheteurs.
1 mars GEO GREEN & BRO. 84 Gravier

RHUM de la Nile Orleans, constamment en mains, à vendre par GORDON, WYLIE & Co
1 mars

SUCRE, raffiné en pains, constamment en mains, à vendre par GORDON, WYLIE & Co.
26 fev 53 Bienville

FOIN—100 balles de Nord, en débarquement de la barque Elliott, de New York, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
26 fev

LE soussigné offre en vente les articles suivans: Beaux cigares de la Havane supérieurs, Regalia, Imperiales, Cabanas, Cazadores, Panetelas, Bayonetas, Miller, Damas, Principe des meilleures marques; 20 balles tabac en feuille, trique et capas, Vuelta de Abajo; 80 doux eaux minerales de Kissingen, 130 doux Hock supérieur 1842, 25 et 27. 50 doux Malaga vieux, 40 paniers champagne Napoleon; 24 de Clicquot; 50 cases de St. Julien Medoc; 100 de Margaux; 40 de Sauterne, 40 de liqueurs assorties parfumées; 60 de Rhône, 30 paniers assiette superfine; 60 de Rhône; 100 paniers huile d'olive.
1 mars 31 E. JOINS, 110 Poydras

COUTIL D'ETE—Par les derniers arrivages nous avons reçu plusieurs cases coutil rayé français; nous qu'un grand assortiment de étoffes pour été, que nous offrons à vendre à des prix réduits.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magazine

MOUCHOIRS Batiste—Les soussignés désirant réduire leur stock de mouchoirs batiste, les vendront à prix coûtant, en lots à la convenance des acheteurs.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magazine

CHAPEAUX—4 cases chapeaux soie noire de Paris, Aussi—4 cartons chapeaux gris perl ras et castor, qu'il vendront à bonne conditions pour clore une facture, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magazine

Toile! Toile! Toile!

LES soussignés ont un assortiment superbe de toile d'Irlande pour famille, à vendre à bon marché à la pièce ou demi-pièce, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magazine

SUCRE—20 boucauts bons et belle qualité en magasin et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 52 Bienville
9 fev

TRAITES sur N. York, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
5 fev 79 Tchoupitoulas.

CIGARES HAVANE—25 milliers cigares de la Havane en débarquement du brick Uncas, comprenant des Regalias, Canones, Milleres, Trabucos, Dumas, Cazadores et autres marques assorties à vendre par V. QUADRAS, rue de Chartres
Mai—60

ALPISTE radies—10 barriques à vendre par G. R. BUCHANAN & Co
2 fev

ANCHOIS DIVES—Conservées au boulogne en cannes; sardines de Nantes; un grand assortiment de conserves alimentaires fraîches, toute conservées au vinaigre, en colisses et sécurits, en chiffres au de flacons d'origine, en jolies phioles, dragées françaises et étrangères; macaroni, vermicelli, etc. etc., à vendre en magasin, par REYNAUD & FALLON,
17 fev 34 Tchoupitoulas

BOUCHONS FRANÇAIS—Qualité fine, à vendre par REYNAUD & FALLON,
17 fev 34 Tchoupitoulas

AVIS—Les soussignés ayant transporté tout leur stock de Marchandises au No. 25, rue des Magasins (Fleur de Mai) offrent à vendre l'assortiment le plus vaste et le plus varié qui ait été offert sur cette place. L'attention des marchands et peautiliers y est appelée particulièrement.
FEET & MORTON,
26 fev 25, Magasins

GANGA—Quelques caisses ginga tout à fait à vendre par FEET & MORTON,
26 fev 25, Magasins

KERSEY—50 balles kersey et linseys, à vendre par FEET & MORTON, 25 Magasins
26 fev

COTON Lowell YARN—50 balles 7/8 et 4/4, à bas prix, à vendre par FEET & MORTON, 25 Magasins
26 fev

CALICOT du printemps—100 caisses d'un nouveau goût à couleurs légères, à vendre par à bas prix, par FEET & MORTON, 25 Magasins
26 fev

DILLING en fil—Un grand assortiment à carreaux, d'un nouveau goût, à vendre par FEET & MORTON, 25 Magasins
26 fev

COTONNADES—25 Caisses écarts amoitis, venant d'arriver et à vendre par FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

COTON écru—200 balles assorties, à vendre par FEET & MORTON, 25 Magasins
26 fev

TOILE écrue à Moustiquaires—Belles pièces de 4/4 de large, à vendre par FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

KERSEY pour nègres—45 balles kersey épais à vendre à bas prix par FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

MOUCHOIRS de soie—500 pièces mouchoirs de poche, à vendre par FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

TOILE et lin—25 caisses toile d'Irlande et 300 douzaines lin, à vendre à bas prix par FEET & MORTON, 25 Magasins
26 fev

MOUCHOIRS de demi-taille, à vendre par FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

MARCHANDISES Sèches—500 cartons Dinches, à vendre par FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

COUVERTURES—50 belles couvertures à vendre par FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

AVIS—La société de Morton & Co cesse à dater de ce jour.
24 fev 25 Magasins

CHANGEMENT de domicile—FEET & MORTON ont transporté leur nouveau magasin au No. 25, rue des gasins.
24 fev

LINON imprimé &c.—10 caisses linon imprimé, nouveau goût; 4000 doux indiennes coton à coudre de Spool; 51 paniers de Marseille, et de différents numéros, à vendre par FEET & MORTON, 25, Magasins
14 fev

VIN DE MADERE supérieur, marque T. Oliveira, en caisses et futailles, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.
30 déc

VIN MUSCAT de Frontignan, en barils, à vendre à bas prix, pour clore une facture J. ALBERT, 22, rue St. Louis.
30 déc

TOILE à VOILE, de coton, de la manufacture de Paterson, numéros assortis, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St Louis.
30 déc

CAFE—9000 sacs café Havane, Rio, Laguyra et Java, à vendre en magasin, par WOOD & SIMMONS,
10 fev 10, Magasins.

INDIGO—18 surons Carraccas, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
10 fev

VIN ROUGE EN CAISSE POUR L'EXPORTATION 1,600 caisses de 14 bouteilles très bon Vin rouge, que l'on vendra pour clore une facture à 21 25 la caisse; les droits pour le vendeur;
100 paniers Vin de Champagne, par 12 bouteilles, et 24 demi bouteilles, de qualité supérieure, à vendre par VOIRDUMACE, 87, St. Louis
3 fev

HUILE d'olive de Nice, de Marseilles, à vendre par B. VALLS, 25, Commune
6 fev

LES soussignés ont transféré leur stock de toutes leurs marchandises au No. 17, à leur nouveau magasin, rue des Magasins No. 25, qui est occupé par MM Morton & Co.
26 fev FEET & MORTON.

A VENDRE par le soussigné—Toile à voile de Russie et d'Angleterre, pions de chasse de New York, serrures françaises numérotées, absynthe Suisse de Pavern & Lecoultre, cornichons de Bourgogne, vin de Bourgogne, Chambertin Volney, & Clos Vougeot, vin de Champagne, bouteilles et demi bouteilles, vin Muscat en barils, 1 digestif de Guatemala
J. ALBERT, 22, rue St Louis.

FABRIQUE D'EAU DE SELTZ.

RENAUD PETITBIEN ayant fait un établissement de la rue du Quartier sur la fabrique d'Eau de Seltz, prévient le public qu'il fournira pour toute la saison des limonades Gazeuses à l'ananas, à la groseille, à la framboise, etc. etc.
L'établissement se charge de faire rendre à domicile au prix de:
Eau de Seltz, la dout. 00 00
Limonades Gazeuses, parfums assortis, 1 50
Le verre non compris
Au Quartier, No. 66, près de l'Hôtel des Monnaies.
Ceux qui voudront reçus chez Victor Robert, horlogerie rue de Chartres.
19 juin

VIN—Vin pur par les derniers arrivages—140 barriques Malaga, de Sylphe; 30 dito Lisbac, R. Redon 1840; 6 dito 1842; 10 dito St. Julien; 10 dito Haut Brion; 65 dito vin blanc Sauterne; 400 caisses St Julien; 100 caisses Lafitte; 50 dito vin blanc Chateau Peyraguey; 50 caisses champagne, de très bonne qualité, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
17 fev 19 St Louis

VINAIGRE—50 barils à vendre par B. TALAMON, 78 et 80 St Louis
26 fev

EAU DE VIE vieille—De la marque Castillon, à vendre par B. TALAMON,
26 fev 78 et 80 St Louis

CIRE à cacheter en bouteilles à vendre par B. TALAMON, 78 et 80 St Louis.
26 fev

ARTICLES DE PECHE—Amorces de Limerick et de Limerick, lignes en plire, noir, chanvre et soie; bouées; hameçons d'autre guave, venant d'arriver et à vendre par WM A. RYAN, 48 Chartres
26 fev

USTENSILES DE CUISINE—Comprenant tous les objets nécessaires, et venant des meilleures manufactures et à vendre en magasin, par WM. A. RYAN, 48 Chartres
26 fev

CAPSULES, Tirebourres et Fendre—Des meilleures fabriques anglaises, ainsi qu'une variété d'articles de chasse, à vendre en magasin, par W. A. RYAN,
26 fev 48 Chartres

FUSILS FINS—Carabines et Pistolets, à vendre en magasin, par W. A. RYAN,
26 fev 48 rue Chartres

OUTILS de Charpentiers—Un grand assortiment, à vendre par W. A. RYAN,
26 fev 48 Chartres

VARLOPES de Baldwin—En grand assortiment, à vendre par W. A. RYAN,
26 fev 48 Chartres

USTENSILES de cuisine, comprenant tout ce qu'il y a de nécessaire à cette partie, le tout supérieurement manufacturé et constamment à vendre par W A RYAN, 48 Chartres
26 fev

AUX MARCHANDS A COMMISSION—Les soussignés appellent l'attention des marchands à leur grand assortiment de marchandises pour saison, qu'ils vendront à très bas prix. FEET & MORTON,
26 fev 25 Magasins

INDIGO—25 surons Carraccas, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
26 fev

SAVON—Caisses savon No. 1, de Boston, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
26 fev 80 Vieille Levée.

EAU DE VIE et Genièvre—En magasin, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
26 fev 31 Vieille Levée

BLANC de Baleine—400 caisses, des meilleures marques, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
26 fev 30 Vieille Levée

HUILE A VOILE de Redons—A vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
26 fev 30 Vieille Levée.

ALUN, Sel d'Epsom, Couperose, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
26 fev 30 Vieille Levée.

PIANOS! Pianos!—Reçu des meilleures manufactures, trois superbes Pianos qui seront vendus à bas prix. Les acheteurs sont invités à examiner ces instruments.
BUDDECKE, WOODS & Co.
26 fev 92 Tchoupitoulas.

SEL—2200 sacs sel de Liverpool, cargaison du navire Elizabeth, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
26 fev

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine, 4, 5 et 6, assorties, en débarquement du navire Louisa, et à vendre par ROBERTS & HALL,
26 fev 75 Magasins

HUILE & CORDE D'EMBALLAGE—220 pièces et rouleaux, qualité supérieure, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
26 fev 92 Tchoupitoulas

SUCRE de la Havane—19 caisses sucre blanc, à vendre pour clore une facture, par F. LAMPIRE,
26 fev 27 Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné 3,50 caisses sucre blanc, jaune et brun de la Havane, 16 caisses café de la Havane, st. Domingue, Java et Rio; 10 balles tabac Vuelta Abajo; 20 dito capes et trique de Cuba; 10,000 cigares Regalias, &c, de marques assorties; 4 barriles indigo, bonne qualité; 20 barils sunlion et arrowroot.
FRANCIS LAMPIRE,
26 fev 27 Vieille Levée

DOMMES de Terre Françaises—500 paniers, en débarquement du navire South Carolina, à la Pointe Chitimacha et à vendre par LEVI H GALE,
26 fev 93 Commune

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne de Janzay, en débarquement du South Carolina, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
26 fev 79 Tchoupitoulas

VIN DE PORTO—41 quartesets, vin de qualité supérieure en débarquement du navire Louisa, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
26 fev 79 Tchoupitoulas

COUVERTURES—50 belles couvertures françaises de toute pointe de Montpellier, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
26 fev—10 24 Bienville

PETITS POIS—800 bouteilles demi bouteilles petits pois de la marque de Chatelain Jr et Bassot de Larochelle, reçus par le Bordeaux Packet, de Bordeaux et en vente par BLANCHARD, EIMER & Co,
26 fev—10 24 Bienville

SARDINES—800 boites et demi boites sardines à l'huile de la marque de Chatelain Jr et Bassot de Larochelle et à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
26 fev—10 24 Bienville

NOIR ANIMAL—En poudre, en grain, et de cribles à différents numéros à la convenance des acheteurs. Cet article est fabriqué dans le voisinage de cette ville et est reconnu supérieur, tant à celui importé qu'à celui manufacturé aux Etats Unis, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
26 fev—10 24 Bienville

LE soussigné annonce aux dames de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture d'un bel assortiment de Jacconet, Bal-Jaune, Organdi imprimés qu'il offre à vendre à bas prix. D. B. MATHAUNY,
19 fev 328 Bourbon

VINS—250 barriques Vin rouge de divers crus, 150 barrils Vin blanc Haut Barsac, Graves et Sauterne, à vendre par B. TALAMON,
19 fev 78 et 80 St. Louis

HUILE—500 paniers huile de Fossel fin, en grandes bouteilles; 50 dito dito en demi bouteilles, à vendre par B. TALAMON,
24 fev 78 et 80 St Louis

BOUCHONS—de différentes qualités, à vendre par B. TALAMON,
24 fev 78 et 80 St Louis

SALAISONS—Capres et olives marinées, à vendre par B. TALAMON,
24 fev 78 et 80 St. Louis

L'Economie est le chemin de la Fortune
LES VIEUX HABITS SONT MIS A NEUF.
Etablissement de Teinturie—Dégraissage de Londres.

JOHN J. JACKSON, arrivé de Londres, informe respectueusement les habitants de la Nile-Orléans et de environs, qu'il a loué le magasin No 26 rue St. Camp, quelques portes avant la rue Poydras, dans le but de teindre, repasser, dégraisser et remettre neuf.
LES HABILLEMENS D'HOMMES,

Par un procédé tout nouveau. Tous les habits qui lui seront confiés paraîtront comme neufs sans les endommager aucunement, et l'ouvrage n'était pas fait à la satisfaction des personnes qui lui confieront leurs habits, ils ne leur seront rien demandé.

Les dames qui voudront le soussigné pendant son apprentissage à Londres, et en travaillant pour les Ordres du Corps et pour d'autres officiers, le mettra même de teindre en écarlate et en d'autres couleurs avec une grande supériorité. Il emploie une machine à vapeur.

Les personnes qui font partie de compagnies militaires et dont les uniformes peuvent être tachés et hors d'état de servir, sont invitées à mettre les talents du soussigné à l'épreuve.

Broderies en or, en argent, épaulettes, &c. teints par le temps, remis dans leur lustre et leur brillant primitif.

HABILLEMENTS DE DAMES, y compris ceux en soie, en satin, en velours, teints et remis à neuf, dans les couleurs les plus vives.

Courtines de voitures, rideaux, tapisseries, dessus de table, de soies, descentes de lit, draperies de cheminée, etc., nettoyés et complètement remis à neuf.

Beaucoup de personnes répugnent à faire mettre à neuf ou teindre leurs habillements, leurs tapis, etc, craignant de perdre quelque notice; il suffira que le voyageur se demande qu'une épreuve pour qu'on puisse apprécier son talent.

Le soussigné espère obtenir une part de patronage public.

90— Tout ouvrage qui lui sera confié sera prêt à être remis et il prendra dans les 48 heures qui suivront.
13 mar. JOHN J. JACKSON.

L. DUPERRON
DOCTEUR DENTISTE,
No. 240, RUE BOURBON,
Entre St. Philippe et Dumaine.

TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et dans la soirée de quatre à six. 26 avril

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie se trouve sur le registre de la faculté de Paris, dans les mêmes mêmes.
Les livres ne peuvent se servir que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No 64, entre Bienville et Dumaine où il est visible de 10 à 3 heures; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 1 mars

Nouveau Bureau de Placements,
Par J. B. CABOS,
No. 34, rue Chartres, Ville Orleans.

Des cuisiniers et maîtres d'hôtels pour un voyage de long cours, en sur steamboats, désirent trouver de l'emploi.

Il en présente également des garçons de buvette bien recommandés.

On désire prendre à loyer, des personnes blanches ou de couleur, sachant faire la cuisine, blanchir et repasser le lin, prix sont offerts, prix et conditions particulières.

Les personnes qui auront de l'emploi à offrir aux ouvriers ils seront pas tenus de payer au dit bureau.

Nous avons des ouvriers boulangers de toute autre profession, peuvent s'adresser à M. CABOS, pour obtenir des places; comme aussi, les personnes qui désirent employer des ouvriers et ouvrières—ou bien des domestiques, de l'un à l'autre sexe. S'adresser au No. 24, rue Jefferson, de 10 heures à 1 1/2, et de 4 à 6. 6 fev—90

SARDINES à l'huile—8000 boites et demi boites de la marque bien connue Guillon, à vendre à des prix modérés par AUGTE. MOLIER,
6 fev 90, 94 St Louis

BOUTEILLES vides à vendre par AUGT. MOLIER,
6 fev 90, 94 St Louis

CHAMPAGNE, Vermicelli et macaroni—400 panier champagne, vermicelli et macaroni, à vendre par AUGTE MOLIER, 90 94 St Louis
6 fev

BOUCHONS pointus et non pointus—900,000 bouchons pointus et non pointus, à vendre par AUGT. MOLIER, 90 94 St Louis
6 fev

VINAIGRE blanc à vendre par AUGT. MOLIER, 90, 94 St Louis
6 fev

HUILE d'olive de la marque Pagnol, à vendre par AUGTE MOLIER, 90 94 St Louis
6 fev

COUVERTURES de trois points, très lourdes, à vendre bon marché pour clore une consignation par EUGENE ROCHEREAU & Co.
1 fev

Le soussigné offre à vendre en débarquement du navire Talma de Bordeaux, 30 barriques vin rouge pour famille, 26 tierçons vin blanc Sauterne, à vendre par F. LONGIS, 116 Royale.
1 fev

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille, 50 barrils vin de Malère, 150 barrils vin de Porto, 10 pipes vieux Madère, 10 pipes Cognac, 80 barriques vin ordinaire de Bordeaux, 100 caisses vin de Bulise, 100 caisses saisonnes assorties, 50 caisses huiles, 16 caisses liqueurs assorties, 150 caisses vin de Bordeaux: (Chateau Lafite et Chateau Latour) 50 caisses vinaigre huile d'olive en grandes bouteilles, 100 do do do petites bouteilles, 200 caisses savon de Castille, 30 caisses cerises à l'eau-de-vie, 20 douzaines pabants moutarde à tarragones aromatisées, à vendre par F. LONGIS,
1 fev 116 Royale.

FOSDICK & BROTHER, No 74, rue du Camp, ont en magasin, et offrent à vendre:
300 caisses The Young Hyson, en boîtes de 18 liv.; 150 dito Poudre à canon; 100 barils excellent cidre de Newark; 60 barils Vinaigre de cidre; 30 dito Huile à tanneur; 50 paniers Champagne; 20 caisses vert de gris pur; 20 fromages beurre Goshen de choix; 148 sacs Sel fin de Liverpool, 10 caisses Pantoufles en bois; 4 pipes Genièvre de Hollande; 4 caisses Boîtes pour bonnets et bouteilles pour dames; 100 rames Papier à écoliers; 100 balles Foin de North River; 10 caisses Biscuits de soda
1 fev

CAFE de Rio—Excellente qualité et en double-sacs dito en sacs simples, à vendre par